



Non paiement pension alimentaire

Par **MAINE_old**, le **19/09/2007 à 19:42**

mère d'une fille de 12ans je ne reçoit plus la pension alimentaire depuis 1AN rnqu'elle recours j'ai droit sachant qu'il est fichier à la banque de france pour différentes dettes.

Par **Jurigaby**, le **19/09/2007 à 20:47**

Vous pouvez aller voir un huissier pour faire procéder au recouvrement.rnrnSinon, vous pouvez vous adresser au trésor public pour qu'ils recouvrent eux même cette somme en votre nom.

Par **dompat**, le **28/09/2007 à 16:48**

bonjour,rnvous pouvez également porter plainte pour "abandon de famille" en effet après trois mois consécutifs de non paiement de pension ceci est considéré comme un manquement grave à l'obligation alimentaire d'un parent à l'égard de ses enfants...rnrnvous pouvez aussi saisir la caf pour qu'elle procède au recouvrement elle vous versera un montant d'environ 90 euros par enfant et lancera le recouvrement auprès du papa.... mais je vous conseille soit d'aller à l'huissier, soit de déposer plainte.... je vous garanti que ça fait réfléchir.. couragernrnj'oubliais, fiché banque de france ne lui donne pas le droit de ne plus payé la pension alimentaire, c'est un devoir, s'il ne peut plus la payer il doit lui en faire la demande auprès du JAF...rnsachez que les dettes d'impots passent avant les pensions alimentaires, mais que les pensions alimentaires peuvent êtres saisies meme sur le rmi ou les prestations familiales....